



# Compte-rendu de réunion

## Objet de la réunion :

COPIL n°5 du schéma régional des carrières

02/03/21

**Service / pôle :** PRICAE/ pôle risques sanitaires, sol, sous-sol

## Liste des participants à la réunion :

Prénom NOM / Service

Prénom NOM / Service

### Liste des participants en visio en annexe

#### *Animation du COPIL depuis les locaux du SGAR :*

Sylvain Pelleteret, SGAR adjoint

Yannick Mathieu, directeur adjoint DREAL

Ghislaine Guimont, Cheffe de service adjoint PRICAE,  
DREAL

Carole Christophe, Cheffe du pôle sol, sous-sol,  
risques sanitaires, PRICAE, DREAL

Elodie Conan, référente carrières, planification,  
PRICAE, DREAL

Katherine Bazouin, Chargée de projet, SGAR

Sujets abordés	Commentaires	Qui / suite
Ordre du jour proposé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt du scénario d'approvisionnement retenu par le COPIL</li> <li>• Bilan des concertations préalables (SCoT et public) et suites données</li> <li>• Evaluation environnementale du SRC</li> <li>• Rappel des consultations à venir. Choix des consultations non obligatoires (SAGE, Comités de bassin).</li> <li>• Dynamique d'appropriation du SRC</li> </ul> <p>La séance se tient en visio compte-tenu des conditions sanitaires en vigueur.</p>	
Introduction par Sylvain Pelleteret-SGAR adjoint	<p>M.Pelleteret introduit la séance, en rappelant que le SRC prend la suite des schémas départementaux, avec en outre une région élargie (Auvergne + Rhône-Alpes). Compte tenu de la grande taille de la région, il sera nécessaire de raisonner aussi en termes de bassins de vie.</p> <p>Par ailleurs, ce schéma s'inscrit complètement dans la stratégie « eau-air-sol » du préfet de région, avec l'objectif d'un développement économique raisonné.</p> <p>La fiche-action « zéro artificialisation des sols » vise notamment à réduire la disparition de la biodiversité. Il conviendra ainsi de trouver un équilibre entre la satisfaction des besoins en matériaux et la protection de l'environnement.</p> <p>L'important travail de rédaction en interne à la DREAL est salué.</p> <p>Le précédent COPIL a eu lieu le 13 février l'année dernière.</p> <p>Vont suivre la consultation de l'autorité environnementale et la consultation du public, après les consultations réglementaires qui sont sur le point d'être lancées.</p> <p>Au cours de la séance, un point sera fait sur l'évaluation environnementale, puis le planning et les outils qui feront vivre le schéma dans sa mise en œuvre.</p>	
Planning	<p>Au cours de l'année 2020, l'évaluateur environnemental a poursuivi son travail : mise à jour de l'état initial environnemental, évaluation environnementale itérative en fonction des scénarios étudiés et des premières orientations proposées. Deux consultations se sont déroulées : la consultation préalable des SCOT et la concertation préalable du public.</p> <p>Les élections régionales de juin contraignent un peu le calendrier.</p>	
Le scénario régional	<p><u>Scénarios de besoins</u></p> <p>4 scénarios de besoins ont été proposés au COPIL du 13/02/2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A1 et A2 correspondant aux scénarios historiques (utilisés dans les schémas départementaux)</li> <li>- B1 et B2 basés sur une étude récente de l'ADEME (12/2019), tenant compte de baisses de besoins en matériaux, scénario bas carbone augmentant significativement l'utilisation du bois et de matériaux bio-sourcés. Il privilégie aussi la rénovation des bâtiments.</li> </ul> <p>C'est le scénario de besoins B2 qui a été privilégié pour la suite.</p>	<p><b>Après débat, la combinaison des scénarios B2 pour les besoins et 5 réponse est collégialement retenu.</b></p> <p>Aller plus loin dans la méthodologie permettant d'identifier</p>

	<p><u>Scénarios de réponse</u>  5 scénarios de réponse sont proposés dans le SRC :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1-érosion,</li> <li>2-renouvellement-extension uniquement,</li> <li>3-importation sur les bassins de consommation,</li> <li>4-renouvellement sur critères de sensibilité uniquement,</li> <li>5-report progressif des capacités de production avec territorialisation.</li> </ol> <p>Les différents scénarios sont rappelés en séance. Le scénario 5 a été proposé dans la concertation préalable. Le graphique présentant le scénario 5 d'évolution des capacités moyennes de production autorisées au regard du scénario de besoins B2 est décrit en séance. Il montre une baisse progressive des besoins en matériaux « neufs » corrélée aussi à l'évolution des populations des territoires. Sont faites en parallèle des hypothèses de réduction, de la capacité de production des carrières en enjeux majeurs au profit de capacités de report (gisements hors enjeux majeurs exploités ou non)</p> <p>Il ressort des concertations préalables que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les SCOT, les scénarios sont plutôt réalistes mais ambitieux</li> <li>- pour la profession, les hypothèses de réduction trop fortes (la part de matériaux affectée au bâtiment devrait être ramenée à 32 %)</li> <li>- localement, des positions variées liée à l'impact perçu de la fermeture ou de renouvellement de sites.</li> </ul> <p>Il est toutefois reconnu que le scénario permet de territorialiser les hypothèses à l'échelle des travaux locaux. Il a en effet et construit à partir de l'analyse de la situation d'approvisionnement de plusieurs territoires et des perspectives associées.</p> <p>Plusieurs questions sont posées concernant les besoins induits sur les gros chantiers d'infrastructures à venir, la taille et le périmètre du « bassin d'approvisionnement » à envisager, la faible marge de progrès restante sur le taux de matériaux recyclés (88 % d'inertes déjà valorisés selon l'UNICEM), et l'exploitation de minéraux industriels d'intérêt tels que la diatomite.</p> <p>Yannick Mathieu précise que le cas de la diatomite de Nouvialle est à traiter à part, la réflexion menée localement sur ce projet ne doit pas interférer avec les travaux du SRC.</p>	<p>les situations d'approvisionnement issue des diagnostics territoriaux (grands chantiers, territoires hors aires urbaines, définition du périmètre d'étude...)</p> <p>Compléter le guide méthodologique annexé au SRC.</p>
	<p><i>Un problème technique nécessite de faire une pause, le temps de reconnecter la visio.</i></p>	
<p>Concertations préalables : points marquants</p>	<p>De nombreux avis, fouillés et argumentés, ont été rendus dans le cadre de la concertation préalable.</p> <p>En particulier, les SCOT se sont beaucoup mobilisés avec l'appui de la fédéSCoT qui est salué et une participation plus forte sur le sillon alpin dans les consultations.</p> <p>Des associations environnementales et de riverains se sont également exprimées, surtout côté auvergnat.</p> <p>La chambre d'agriculture et la profession ont aussi fourni une contribution. La chambre d'agriculture a notamment transmis des guides techniques et des lignes directrices qui ont permis d'enrichir le document.</p>	<p>Le rapport de synthèse des avis exprimés est en ligne <a href="#">sur le site de la DREAL</a></p> <p>Aucune réponse individuelle ne sera fournie.</p>

	<p>Un focus est fait en séance sur les points marquants pour l'ajustement du projet de SRC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la hiérarchisation des enjeux</li> <li>- l'application des orientations d'évitement et la séquence ERC (avis contradictoires : interdire systématiquement pour certains enjeux pour les uns, ne pas fermer des portes pour d'autres).</li> <li>- la déclinaison territoriale du schéma : permettre d'adapter le régional au local.</li> <li>- les enjeux agricoles</li> <li>- l'identification des gisements d'intérêt régional et national</li> <li>- les diagnostics territoriaux : les remarques formulées laissent à penser que ces rendus n'ont pas très bien été appréhendés par les associations, alors que les SCOT se sont plus facilement appropriés sa dimension méthodologique.</li> </ul> <p>Quelques précisions sont apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- concernant le champ de la planification régionale : le SRC ne peut pas régler les questions individuelles liées à des sites particuliers (qui relève de l'instruction au cas par cas des projets - installations classées). Le SRC agit sur les nuisances et les impacts à moyen-long terme.</li> <li>- le SRC ne peut pas créer du droit. Il est complémentaire de la phase d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter, mais il ne peut pas imposer des consultations supplémentaires ni la fourniture de documents qui ne sont pas prévus par le code de l'environnement dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale.</li> <li>- s'agissant de la hiérarchisation des enjeux : le basculement progressif des extractions vers des zones de report devrait permettre de mieux cerner les zones d'extraction. Rappelons qu'il est possible de « territorialiser » le scénario (aspect à mieux expliciter dans le SRC) et d'envisager des solutions panachées d'approvisionnement.</li> <li>- pour les sites existants en activité, les renouvellements, permettant d'éviter le mitage du territoire, sont favorisés. Dans tous les cas, la recherche de la solution conduisant à limiter les capacités de production en zones d'enjeux majeurs est encouragée.</li> </ul> <p>Des intervenants s'interrogent sur la prise en compte des enjeux agricoles, ou sur la portée des diagnostics territoriaux.</p> <p>S'agissant des diagnostics territoriaux, il semble y avoir une confusion entre les notions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de travaux de territorialisation du SRC. Ils ont été menés à l'échelle des territoires pour construire les scénarios et orientations du schéma régional (identifier les points communs entre les territoires et les marges de différenciation à prévoir).</li> <li>- et parallèlement, les SCOT pourront utiliser cette méthodologie pour appréhender la situation d'approvisionnement de leur territoire et la gestion des ressources à prévoir (accès aux gisements)</li> </ul>	<p>L'UNICEM prendra contact avec la Chambre régionale d'agriculture pour engager la réflexion sur une convention type de remise en état.</p> <p>Notion multicritère de l'approvisionnement, et dosage différent selon les territoires à développer dans le SRC/guide méthodo</p> <p>Mieux mettre en avant l'approche méthodologique recherchée dans les diag territoriaux. Demandes de la profession agricoles prises en compte dans la limite des règles de droit.</p> <p>L'Agence de l'eau précise qu'une</p>
--	---	---

	<p>A ce titre, plusieurs SCOT souhaiteraient bénéficier d'un accompagnement financier pour réaliser ce diagnostic. Demande à ce que la particularité des territoires transfrontaliers puisse être traitée dans le cadre des diagnostics déjà produits.</p> <p>La question de l'artificialisation des sols appliquée aux carrières reste en suspens. Les arbitrages nationaux ne sont pas encore rendus. Il est néanmoins rappelé que le plan de phasage permet une remise en état progressive, avec un réaménagement coordonné qui permet une restitution des parcelles correspondantes. L'ambition du schéma est de fav</p> <p>Le classement en enjeu majeur des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF) est contesté :en effet, les EBF ne sont pour l'heure pas bien connus et pas cartographiés. Une grande incertitude pèse donc pour la profession.</p>	<p>cartographie des EBF est en cours dans le cadre d'une thèse. L'UNICEM est invitée à fournir à la DREAL des exemples concrets et précis sur lesquels cette incertitude crée des difficultés.</p>
	<p><i>Un problème technique de visio conférence nécessite d'interrompre la séance et de changer d'outil de visio. Les points soumis à débat ont pu être traités avant cette interruption de séance. La suite de la séance est informative.</i></p>	<p><i>Aucun participant ne s'est exprimé à l'issue du COPIL pour apporter des compléments au débat. Les débats précédents sont donc validés.</i></p>
<p>Evaluation environnementale (EE)</p>	<p>Les grandes lignes de l'évaluation environnementale sont présentées en séance.</p> <p>L'EE répond à un cadre réglementaire contraint. C'est une plus-value environnementale, dont la démarche est menée de façon concomitante à la réalisation du schéma. C'est un outil d'information autoportant pour l'autorité environnementale et le public. L'état initial de l'environnement a identifié 25 enjeux environnementaux (sol : économie des ressources, prise en compte du patrimoine géologique..., eau : maîtrise de la consommation...).</p> <p>La méthodologie repose sur l'analyse des scénarios proposés et la caractérisation des effets probables des orientations et mesures. Les scénarios ont été comparés en termes d'analyse quantitative, qualitative et bilan au regard de l'environnement.</p> <p>L'UNICEM s'interroge sur l'importance donnée à l'enjeu eau (sur-évalué?) La Chambre d'agriculture déplore de ne pas être informée de l'avis donné par le CNPN au cours de l'instruction des demandes d'autorisation de carrières.</p>	
<p>Consultations</p>	<p>Les consultations réglementaires au titre du L515-3 seront lancées d'ici la mi-mars ainsi que la saisine de l'autorité environnementale (AE CGEDD). Seront en outre consultés les comités des 3 bassins et les Commissions locales de l'eau de la région, compte tenu des</p>	

	enjeux « eau » qui ont été évoqués et les cantons suisses limitrophes.	
Dynamique d'appropriation du SRC	<p>La CERC a un rôle d'Observatoire régional de la filière construction, c'est une aide à la décision sur ce secteur, avec un partenariat fort avec les acteurs de la filière dans la région (FFB, CAPEB, etc).</p> <p>La DREAL a sollicité la CERC pour élaborer deux outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- outil de mise à disposition de connaissances territoriales (panorama de l'approvisionnement en matériaux)</li> <li>- méthodologie pour pouvoir questionner l'approvisionnement en matériaux.</li> </ul> <p>Le cas particulier des territoires qui chevauchent plusieurs SCOT est évoqué : la question est en cours d'étude (cf définition du périmètre d'étude)</p> <p>La note d'enjeux de l'état (réformée) et la conférence régionale matériaux sont d'autres pistes pour l'appropriation du schéma.</p>	
Travaux en cours en 2021	<p>Rappel des prochaines étapes et projets pour 2021.</p> <p>Les différentes observations seront étudiées et analysées, dans un objectif de prise en compte dans le schéma si possible.</p> <p>Les consultations réglementaires seront lancées en parallèle de celle de l'autorité environnementale, puis suivra la consultation le public.</p>	<p>La consultation des parties prenantes visées à l'article R.515-3 du CE commenceront le 15 mars.</p> <p>Les documents ont été mis en ligne ici : <a href="http://mtes.fr/111">http://mtes.fr/111</a></p>
Conclusion	<p>Yannick Mathieu remercie les participants pour leur patience, au regard des problèmes techniques survenus à l'issue du choix du scénario.</p> <p>Sylvain Pelleteret remercie la DREAL pour son travail.</p> <p>Il considère que le schéma, tel que prévu aujourd'hui, est prêt à être soumis à la consultation de l'Ae (Autorité environnementale) et du public.</p> <p>Il le trouve ambitieux et équilibré, entre la nécessité de répondre aux besoins des matériaux et la préservation de l'environnement, tout en poursuivant les efforts sur la valorisation. Il entraîne une dynamique, notamment auprès des SCOT.</p>	<p>Le prochain COPIL rendra compte des suites aux consultations réglementaires et de l'avis de l'AE, avant la mise à disposition du public finale.</p>

**Prochaine réunion** : été ou rentrée 2021 selon échéance des avis et audience liée à la période estivale.

## Annexe

Liste des participants via l'outil de visio conférence tel que renseigné dans l'outil par l'utilisateur.  
Le nom de l'organisme a été ajouté si possible

Raynaud	DDT 03
Eliane Ginestet	DDT 43
Charlotte LE GOUIC	PMGF
Caroline GARY	Chambre d'agriculture
Thierry Rousset	DREAL Occitanie
Céline MONTERO	DREAL UD-2S
VALENTIN Jmarc	
SCHUMMER Bernard	FNE AURA
Benjamin Vibert	CCPB PMFG
DOREL Dominique	UNICEM
Isabelle Gervet	DDT
Duperray Antoine,	CD 69
Charles-F lemaitre,	SFIC
Corinne Bascoul	AERMC
Bernard CAZALBOU	FNE 63
UDR DREAL	
Cartannaz Charles,	BRGM
Saby,	CD 07
Grégoire Gudin,	MTDA (EE)
Chito Christian,	CD 03
DELORME Dominique (Lync),	UNICEM
Nadia Christinet,	Canton de Vaud
Sandra Rimey,	MIF
Salle de formation	Ddt 15
DAUDIER Mireille,	SNIP
Marie-Paule Pélassy	MTDA (EE)
Laurent HEILIGENSTEIN	DDT63
Jacques Martelain	Genève
Mazet	Chambre d'agriculture
	33427022099
DELLA ROSA	UD-I
LAMAT Christel	ARS
Guillaume DEGIULI	Fédé SCoT AURA
Jean-Christophe DAUDEL	DRAAF
J-F. LOPEZ	PNR Bauges
Franck Prévost	DREAL UD01
JP SCALIA	DREAL UDDS
Stéphanie PEPIN	CERC
Lionel LABELLE	DREAL UD CAP
Giroud Christian	Maire de Montalieu Vercieu
J. Mouliniau	PETR grand clermont
Buche	
Luc Fournier	
N.AVEDIKIAN	
Guillaume Aubrit	CERC ARA
Claire Genaudy (CD 01)	
Emmanuelle MAILLARD	DREAL UDDS - 74
Christian RAUCAZ	
J-Y Délèze	Canton du Valais
Olivier PREMILLIEU	SCoT BUCOPA
Jérémie Tourtier	SEPAL
S.Roux	DDT 42
Faure-Rochet Odile	Conseil régional